

MONTPELLIER

NOTRE VILLE

N°454
AVRIL-
MAI
2020

ÉDITION SPÉCIALE COVID-19

#RESTEZCHEZVOUS



© F.Damerdji



Envoyez vos photos de Montpellier accompagnées d'une légende à :

mnv@ville-montpellier.fr

Les photos doivent être de bonne qualité (300 dpi, en A4 format paysage) et libres de droits. La rédaction se réserve le droit de les publier.

Directeur de la publication :
Philippe Saurel, maire de Montpellier
Directrice de la communication :
Mélanie Leirens
Chef du service information/magazines :
Jérôme Carrière
Rédacteur en chef : Florent Bayet
Journalistes : Jérôme Carrière, Françoise Dalibon, Stéphanie Iannone, Fatima Kerrouche, Serge Mafioly, Laurence Pitiot, Xavier de Raulin
Crédit photo de « une » : Christophe Ruiz
Direction de la communication :
Mairie de Montpellier,
1 place Georges-Frêche
34267 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00
Direction artistique & mise en page :
 scoop communication - 11656-MEP
Tél. 02 38 63 90 00

Montpellier, Notre ville est transcrit en braille. Il est diffusé à la Fédération des aveugles et amblyopes de France - Languedoc-Roussillon.

Le journal municipal est consultable sur le site Internet de la Ville.

Avenue François-Delmas : plus de place pour les cyclistes !

Le 24 avril, Philippe Saurel, maire de la Ville de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole a inauguré la première piste cyclable temporaire sur l'avenue François-Delmas. D'une longueur de 100 mètres, et rendue possible grâce à la suppression d'une voie de circulation, elle permet d'assurer la continuité de la piste cyclable à double sens sur le pont entre Montpellier et Castelnau-le-Lez. Cette opération n'est que le premier acte d'un vaste programme prévoyant l'aménagement de 15 km d'itinéraires cyclables provisoires, étudiés avec l'association Vélocité, pour un budget de 100 000 euros. Leur intérêt est de favoriser la circulation des vélos dans un contexte de crise sanitaire et dans la perspective du déconfinement, où la distanciation sociale est à privilégier et la circulation automobile réduite.

SOMMAIRE

L'ACTU

- 4. Sur le vif : Des visières de protection made in Montpellier
- 5. Déchets vert : deux déchèteries ouvertes à Montpellier
- 6. LA UNE : Les EHPAD font le plein d'activités !
- 8. Zap'actu : 6 nouveaux drives fermiers sont ouverts
- 9. Zap'actu : Votre abonnement TaM remboursé

ACTION PUBLIQUE

- 10. LA VILLE AVANCE : Soutenir les acteurs économiques et défendre les emplois
- 12. La Ville avance : Des centres de consultation opérationnels

VISION DE VIE

- 13. DÉPLACEMENTS RÉGLEMENTÉS : Jamais sans mon attestation
- 14. Agenda





La Ville de Montpellier multiplie les actions de soutien afin que tous les Montpelliérains et les acteurs du territoire puissent traverser cette période inédite en préservant, avant toute chose, leur santé et celle de leurs proches.



© Mario Simistaj

#RestezChezVous

Depuis le premier jour de cette crise sanitaire, la Ville, le CCAS et la Métropole de Montpellier ont multiplié les actions de soutien et d'accompagnement afin que tous les habitants et les acteurs du territoire puissent traverser cette période inédite en préservant, avant toute chose, leur santé. Chaque jour, sur le terrain ou en télétravail, les services des deux collectivités restent à votre écoute pour répondre à vos attentes.

Je sais combien cette période de confinement est difficile à vivre. Elle est inhabituelle et elle est ressentie plus douloureusement au sein des familles où l'habitat ne permet pas le plein épanouissement de chacun. Néanmoins, le fait de rester chez soi et le respect des mesures barrières demeurent le remède le plus efficace contre le Covid-19. Aussi, il est réconfortant de voir que, dans chaque quartier, des solidarités de proximité se sont organisées pour

venir en aide aux personnes en situation de fragilité.

Avec la santé, notre seconde priorité est le maintien de notre vitalité économique. Après avoir engagé des actions de soutien, dont la cellule d'aide et d'accompagnement des entreprises, nous avons lancé la phase 2 à destination des commerçants, artisans et entrepreneurs. 50 millions d'euros sont d'ores et déjà mobilisés par la Ville et la Métropole de Montpellier. Ces mesures fortes constituent un engagement historique auprès des acteurs économiques pour défendre l'emploi sur notre territoire.

MERCI aux personnels soignants, aux agents et fonctionnaires mobilisés.

MERCI aux Montpelliérains pour le respect du confinement et des mesures barrières.

MERCI à toutes celles et ceux qui, chaque jour, sont à pied d'œuvre sur le terrain.

Philippe Saurel,

maire de la Ville de Montpellier,
président de Montpellier Méditerranée Métropole

Disparition de Régine Souche



© Hugues Rubio

Régine Souche est décédée le 10 avril dernier des suites d'un cancer. La défunte a été élue à Montpellier de 2001 à 2014, aux côtés des maires Georges Frêche et Hélène Mandroux. Inspectrice au ministère des Finances dans le civil, elle a occupé deux délégations en qualité d'adjointe au maire à la Ville de Montpellier. D'abord en charge du quartier Centre, elle a ensuite été en responsabilité de l'Égalité des droits et des devoirs et de la Tranquillité publique. En lien avec la police municipale, elle a notamment accompagné le développement de la vidéo-protection. La Ville et la Métropole de Montpellier présentent leurs condoléances à ses proches et à sa famille.

© Christophe Ruiz



Couvre-feu prolongé

Le couvre-feu, instauré depuis le 21 mars par la préfecture de l'Hérault sur demande de la Ville de Montpellier, est prolongé jusqu'à la fin de la période de confinement. Ainsi, chaque jour de 21h à 5h du matin, les habitants ont l'obligation formelle de rester à leur domicile.

Pour rappel, les activités sportives sont également l'objet d'une interdiction sur les rives du Lez, entre 11h et 18h, afin de limiter les rassemblements de personnes aux heures de plus forte affluence et de continuer à protéger les Montpelliérains. Toute infraction constatée sera passible d'une sanction.

Merci à nos héros du quotidien !

Ils sont plusieurs milliers à travailler chaque jour. Leur engagement contribue à maintenir la continuité des services publics, si chère à l'organisation de la vie quotidienne de tous les Montpelliérains. Les agents de la Ville et de la Métropole de Montpellier sont sur le terrain : à l'État-civil pour enregistrer les déclarations de naissances, en train de sillonner les rues pour ramasser les déchets ménagers, s'occuper des aînés dans les EHPAD... Mais ils sont aussi en télétravail afin d'assurer toutes les autres missions essentielles à la charge des deux collectivités. Merci à toutes ces femmes et tous ces hommes qui œuvrent pour le bien-être de tous pendant cette période difficile.



© DR

Des visières de protection made in Montpellier

La Ville et la Métropole de Montpellier ont créé une unité locale de fabrication de visières en partenariat avec l'entreprise Rupture Tech Consulting. Les deux collectivités ont investi 48 000 euros dans une ferme d'imprimantes 3D en achetant 10 machines. Cette unité a été installée dans un local dédié de 120 m², au sein des ateliers relais de la Métropole à Cournonsec. Elle imprime de 1 500 à 2 000 visières de protection individuelle chaque semaine. Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville ont ainsi pu acquérir 4 000 visières, destinées aux agents de la Ville et des communes de la Métropole, du CCAS et des EHPAD, qui sont quotidiennement en contact avec du public. Des visières ont également été distribuées récemment aux commerçants des halles alimentaires (photo). Elles ont l'avantage de protéger les yeux d'éventuelles projections et de pouvoir être retirées sans toucher la feuille de plexiglas, partie potentiellement infectée. Installée à la Halle Tropisme, la start-up Rupture Tech Consulting fait partie de ces entreprises qui ont mis leurs compétences au service du personnel soignant.

Les visières de protection sont notamment utilisées par le personnel de l'EHPAD Françoise Gauffier.



Seul le dépôt des déchets verts est autorisé en déchèterie pour le moment.

© Photo archives Hugues Rubio

Déchets verts : deux déchèteries ouvertes à Montpellier

La question de la réouverture des déchèteries était l'une des plus récurrentes sur le n° vert de la Ville et la Métropole de Montpellier liées à cette crise sanitaire. Depuis le 23 avril, deux déchèteries sur Montpellier sont concernées : celles de la Mosson et des Prés d'Arènes. Mais uniquement pour le dépôt des déchets verts et sur rendez-vous. Les autres déchets doivent être stockés à domicile, pour le moment, et en aucun cas jetés dans la nature ou déposés devant un pas de porte.

Accès aux déchèteries : comment ça marche ?

- Prendre un rendez-vous par téléphone (n° vert gratuit 0800 88 11 77) . L'accès à la déchèterie choisie est possible du lundi au samedi sur une plage de 10 minutes.
- Se rendre à la déchèterie mentionnée avec le mail de confirmation et une attestation dérogatoire de déplacement où devra être cochée la case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ».

Ville n°1 où il fait bon vivre avec son chien

Montpellier vient de remporter le 1^{er} prix du Palmarès des villes où il fait bon vivre avec son chien. Reconnue comme un « laboratoire vivant » des villes françaises, elle reste un « indélogeable 1^{er} » en tête quasiment depuis la création du palmarès du magazine 30 millions d'amis (4^e fois en 5 ans). Par ailleurs, même si le refuge de la SPA de Villeneuve-lès-Maguelone est fermé, les adoptions de chiens se poursuivent via Internet et au domicile des adoptants. Plus d'informations sur spa-montpellier.org



© Frédéric Damerjij

le magazine
30
millions d'amis



© Christophe Ruiz

112 passagers du Costa Deliziosa accueillis au Corum

Le 20 avril, Montpellier a, une fois de plus, fait honneur à sa tradition d'accueil et à sa réputation de ville solidaire. Les 112 passagers du Costa Deliziosa, navire de croisière ayant débarqué quelques heures plus tôt à Barcelone dans le cadre d'un rapatriement d'urgence, ont été accueillis au Corum par Philippe Saurel, maire de la Ville de Montpellier et Jacques Witowski, préfet de l'Hérault. Aucun des passagers en transit ne présentait de symptômes du Covid-19, après un examen médical pratiqué sur place par des bénévoles de la Croix Rouge et les pompiers de l'Hérault. La plupart d'entre eux ont été hébergés, pendant plusieurs nuits, dans des hôtels montpelliérains avant de regagner leur domicile.

CCAS : les EHPAD font le plein d'activités !

La crise sanitaire et le confinement peuvent être difficiles à vivre à domicile, et notamment pour les résidents dans les EHPAD. Le CCAS, en collaboration avec des associations et d'autres forces vives du territoire, met au point des actions et activités pour égayer le quotidien de nos aînés. Tour d'horizon de quelques-unes de ces initiatives.



La chasse est ouverte

Il n'y a pas d'âge pour la chasse aux œufs. Tradition oblige, au sein des résidences Les Aubes et Pierre Laroque, chaque résident a reçu son lot de chocolats, grâce à la participation du Zonta Club Olympe de Gougues.



Aux premières loges

Le temps d'un après-midi, le cœur de la résidence Pierre Laroque s'est transformé en salle de concert. Avec l'intervenante, Corinne Lecomte, au micro et à la guitare, tous ont pu profiter de cette pause musicale depuis les terrasses, les balcons et le jardin.



Carton plein !

Activité très prisée par les seniors, les lotos ne s'arrêtent pas pour autant. Les EHPAD redoublent d'imagination pour allier divertissement et respect des consignes sanitaires, comme au sein de l'établissement Michel Bélorgeot, où les résidents participent à un « loto couloir ». Chacun sur le seuil de sa chambre et à distance les uns des autres, mais toujours une vraie partie de plaisir !



Un petit creux ?

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux commerçants ont témoigné de leur générosité. Parmi eux, Raphaël de chez O Bretzel chez Fels, enseigne de la Grand'Rue Jean-Moulin, a livré kouglofs et bretzels au personnel et aux résidents des EHPAD Françoise Gauffier et Michel Bélorgeot. Un geste de solidarité très apprécié lors du lundi de Pâques !



© DRP

Préserver le lien avec les proches

À l'aide de tablettes numériques mises à la disposition des résidents, chacun peut maintenir le lien avec les membres de sa famille malgré le confinement, comme ici à l'EHPAD Françoise Gauffier et à l'EHPAD Pierre Laroque. En complément du matériel existant sur place, la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France et la Fondation Boulanger ont offert 10 tablettes à chacun des 7 EHPAD de la Ville de Montpellier. La page Facebook du CCAS permet aussi, dans la mesure du possible, de publier les photos des initiatives et activités du jour mises en place dans les différents établissements. Une permanence téléphonique donne également des nouvelles régulièrement aux familles. Conserver un lien durable et régulier est une mission essentielle du quotidien, notamment pendant cette période de confinement où les droits de visites sont restreints.

ET AUSSI...

Fabrication d'équipements de protection

Pour faire face à la pénurie de surblouses et de masques en tissu au sein des EHPAD, le CCAS organise, avec des agents volontaires, des bénévoles et des associations (Les Blouses roses, atelier Tiket...), des ateliers couture pour fabriquer ces équipements de protection indispensables et renforcer ainsi les stocks disponibles.

Veille téléphonique pour les plus fragiles

Le CCAS maintient une veille téléphonique gratuite en faveur des personnes âgées et/ou handicapées isolées. Une écoute attentive des plus fragiles y est offerte, contribuant à les rassurer, les informer et les orienter en leur proposant de s'inscrire sur un registre afin d'être appelées régulièrement.

04 99 52 77 00

Dessine un sourire

Pour égayer les journées des résidents et l'ensemble des agents mobilisés dans les EHPAD, le CCAS fait appel aux dessinateurs amateurs, petits et grands, pour réaliser un dessin. Ces chefs-d'œuvre viendront décorer les murs des chambres des résidents. Pour envoyer vos créations, photographiez et transmettez-les par mail à l'EHPAD de votre choix :

Ehpad.aubes@ccas.montpellier.fr
 Ehpad.gauffier@ccas.montpellier.fr
 Ehpad.belorgeot@ccas.montpellier.fr
 Ehpad.montpellieret@ccas.montpellier.fr
 Ehpad.laroque@ccas.montpellier.fr
 Ehpad.demangel@ccas.montpellier.fr
 Ehpad-lartigue@ccas.montpellier.fr

DROIT DE VISITE AUTORISÉ POUR LES FAMILLES

En raison de la situation sanitaire, l'ensemble des EHPAD étaient fermés aux visites depuis le 11 mars par mesure de précaution. Le 20 avril, le ministère de la Santé a autorisé le droit de visite sous certaines conditions strictes dans les établissements accueillant des personnes âgées. À Montpellier, quelques jours plus tard, le CCAS a mis en place un dispositif rigoureux pour répondre au mieux à cette décision. Les procédures sont adaptées à chaque établissement, selon la configuration architecturale des bâtiments et des espaces extérieurs. Avec un objectif en tête : limiter au maximum les risques de transmission du Covid-19 en prenant les précautions adéquates.

Conditions strictes, sécurité maximum

De façon générale, les règles à respecter seront les suivantes :

- les visites ont lieu en extérieur : aucune autorisation ne sera donnée pour accéder à l'intérieur de la résidence,
- le rendez-vous avec la famille est fixé en amont par la résidence,
- le temps de visite est limité à 30 minutes,
- deux personnes majeures maximum sont admises,
- les mesures barrières seront strictement respectées tout au long de la visite : port d'un masque (non fourni) ou d'une visière (fournie par l'EHPAD), lavage des mains, prise de température préalable, respect de la distanciation physique et interdiction d'échanger des objets.



Les visites dans les EHPAD du CCAS ont repris dès le 22 avril.

6 nouveaux drive fermiers sont ouverts

Maintenir une alimentation avec des produits frais de qualité en temps de confinement est chose possible, grâce à la mobilisation des producteurs locaux, soutenus par la Ville et la Métropole de Montpellier, et à l'ouverture de six nouveaux drive fermiers pour se substituer à la fermeture temporaire de nombreux marchés.

1 MONTPELLIER – parking du GGL Stadium

Le mercredi de 10h à 13h, géré par le collectif de producteurs INPACT Occitanie, la FR CIVAM et les Marchés Paysans. solalim.civam-occitanie.fr

2 MONTPELLIER – parking du palais des sports René Bougnol

Le vendredi de 10h à 13h, géré par le collectif de producteurs INPACT Occitanie, la FR CIVAM et les Marchés Paysans. solalim.civam-occitanie.fr

3 MONTPELLIER – parking du Domaine d'Ô

Le mardi de 10h à 13h, géré par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. herault.chambre-agriculture.fr

4 LATTES – mas de Saporta

Le vendredi de 10h à 13h, géré par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. herault.chambre-agriculture.fr

5 SAINT-JEAN DE VEDAS – parking de la salle des Granges

Le jeudi de 10h à 13h, géré par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. herault.chambre-agriculture.fr

6 VENDARGUES – aire de stationnement à l'arrière de la salle Armingué

Le mercredi de 10h à 13h, géré par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. herault.chambre-agriculture.fr

Respect des mesures barrières

Tous les drive fonctionnent sur le même principe. Pour ceux gérés par la Chambre d'Agriculture, après commande sur la plate-forme e-commerce avec paiement sécurisé, il faut se rendre sur le site choisi qui accueille 10 clients tous les quarts d'heure. Avec le respect des mesures barrières et sans contact direct, les produits sont déposés dans des caquettes par terre et les clients les mettent directement dans leurs coffres. Au total, ce sont entre 100 et 120 clients qui sont servis par le drive durant la matinée. Par ailleurs, de très nombreux producteurs locaux ont organisé de nouvelles solutions, avec des accueils sur rendez-vous, des commandes par téléphone avec enlèvement ou livraison à retrouver sur le site bocal.montpellier3m.fr, complété du numéro vert spécial BoCal : 0800 730 983 (de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi).

QUATRE HALLES PUBLIQUES ET LES HALLES PLAZA OUVERTES

Les quatre halles alimentaires municipales de la Ville de Montpellier (Quatre Saisons, Laissac, Castellane, Jacques Cœur) continuent de fonctionner et d'approvisionner les Montpelliérains. Sur place, d'importants moyens ont été mis en place pour assurer la sécurité des clients et des commerçants. La préfecture a également autorisé l'ouverture de la halle Plaza (quartier des Grisettes), du lundi au samedi de 8h à 18h et le dimanche jusqu'à 13h.



Les clients viennent récupérer leur commande préparée à l'avance et dans le respect des consignes sanitaires.



© Christophe Ruiz

Votre abonnement TaM remboursé

C'est une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des familles et des Montpelliérains ! En complément de la gratuité actée sur l'ensemble du réseau de transports TaM pendant toute la durée du confinement, l'ensemble des usagers possédant un abonnement ne sont pas oubliés. Les prélèvements mensuels sont suspendus à compter du mois d'avril et les clients ayant payé d'avance seront remboursés. Ces derniers sont invités à faire une demande de remboursement sur covid19.e-tam.fr. Pour rappel, le réseau TaM poursuit son fonctionnement tout au long de cette crise sanitaire selon la grille horaire « Dimanche et Jours fériés ». Tramways et bus sont accessibles aux personnes munies d'une attestation de déplacement dérogatoire et remplissant l'une des conditions de celle-ci.

tam-voyages.com

4 000

colis alimentaire et d'hygiène sont distribués chaque semaine aux personnes dans le besoin, grâce à la convergence de 9 associations locales.

Parmi celles-ci la Ligue des Droits de l'Homme, le Secours populaire français, Luttopia, le Secours catholique, la Cimade, AREA, Médecins du monde, 2 Choses Lune et la Petite cordée. Une action soutenue par la Ville de Montpellier, qui met à disposition un de ses bâtiments d'une surface de 300 m², au sein du Marché d'Intérêt National (MIN), où une cinquantaine de bénévoles préparent les colis qui sont ensuite expédiés vers les sites de distribution. Depuis la mise en place du confinement, plus de 200 tonnes de denrées alimentaires ont ainsi été distribuées par cette plateforme constituée pour l'occasion. Chaque jour, 50 nouvelles personnes font également appel à ce dispositif d'urgence pour bénéficier d'un colis.



© Adobe Stock



Parkings souterrains

L'ensemble des parkings souterrains, à l'exception de celui du Corum, sont ouverts et les modalités tarifaires restent inchangées. Pour les parkings gérés par TaM, le Corum est fermé mais, si on ne peut plus y rentrer, on peut encore sortir sa voiture du parking. Pour Circé et Saint-Roch, les clients horaires et les abonnés peuvent toujours rentrer et sortir. Le parking de la Comédie fonctionne lui normalement. Même constat pour les parkings gérés par Effia (Arc de Triomphe, Foch, Préfecture et Arceaux à Montpellier et Vicarello à Castelnau-le-Lez) et par Indigo (Hôtel de Ville). Depuis le 20 mars, le stationnement a été rendu gratuit sur la voirie par la Ville de Montpellier. Une mesure de solidarité pour les personnes n'ayant pas d'autre choix que de se déplacer avec leur véhicule.

Mobilité étudiante

En raison de la crise sanitaire mondiale provoquée par le Covid-19, les deux programmes de mobilité étudiante de l'année 2020 à Sherbrooke (Canada) et Louisville (États-Unis) sont annulés. Cela afin de ne faire courir aucun risque aux jeunes Montpelliérains, comme aux étudiants internationaux accueillis à Montpellier dans le cadre de ce programme d'échange.

montpellier.fr

Montpellier Danse reporté

Du 20 juin au 8 juillet, le festival Montpellier Danse devait fêter ses 40 ans. Cette édition historique est finalement reportée à l'automne avec une programmation initiale déclinée du mois de septembre jusqu'en décembre.

montpellierdanse.com

Musée Fabre

L'exposition d'été du musée Fabre, Le Canada et l'impressionnisme-Nouveaux horizons, qui aurait dû se dérouler du 13 juin au 27 septembre, est décalée à la rentrée. Elle retrace, au travers d'une centaine d'œuvres, la manière dont les artistes canadiens ont découvert l'impressionnisme et se le sont appropriés, entre 1880 et 1930.

museefabre.montpellier3m.fr

Violences conjugales

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Élisabeth Bouissonnade a pour mission d'accompagner les femmes seules ou avec des enfants, victimes de violences conjugales. Actuellement, l'établissement est joignable au 04 67 58 07 03.

Il n'est pas en capacité de proposer des admissions directes en hébergement, mais il assure, avec plusieurs acteurs sociaux, une prise en charge pour les femmes ayant besoin d'un accompagnement d'urgence.

04 67 58 07 03

50 millions d'euros pour les acteurs économiques et les emplois

La Ville et la Métropole de Montpellier engagent de manière collaborative, avec les acteurs économiques locaux, le renforcement et la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter l'impact de la crise.

© Frédéric Damerjif



Les terrasses des cafés sont exonérées de taxes pour le trimestre.

C'est une avancée importante en cette période de difficultés économiques qui va s'avérer décisive. La Ville et la Métropole de Montpellier, des entreprises et des commerçants, victimes des conséquences du confinement et du ralentissement des activités. Car sans activités, la situation est devenue critique pour beaucoup d'entre eux. Une série de mesures a donc été prise afin d'atténuer le manque à gagner important qui s'annonce.

La première d'entre elles concerne l'économie de proximité. Les droits de terrasse et d'étalage sont exonérés pour un trimestre. Cette décision, reconductible, concerne les commerçants qui vendent autre chose que de l'alimentaire dans les halles. 2 000 commerçants, producteurs et artisans bénéficieront de cette mesure équivalente à 2 millions d'euros. Les chantiers sont également exonérés

de la redevance d'occupation du domaine public pendant le confinement.

Exonérations et souplesse

Les entreprises (TPE, PME, startups) qui n'ont pu exercer leurs activités, et qui sont hébergées dans le patrimoine communautaire (Serm, SA3M, ACM, MIN, Ville), sont exonérées des loyers pour un trimestre, reconductible également. Cela concerne environ 200 bénéficiaires qui doivent, en revanche, être à jour des paiements et de leurs cotisations fiscales et sociales.

Enfin, à la demande des hôteliers, le paiement de la taxe de séjour a été reporté pour le premier semestre 2020, afin de soulager leurs trésoreries. Concernant la commande publique, la Ville et la Métropole se sont engagées à accélérer les délais de paiement et à ne pas pénaliser les retards dans les livraisons de chantiers.

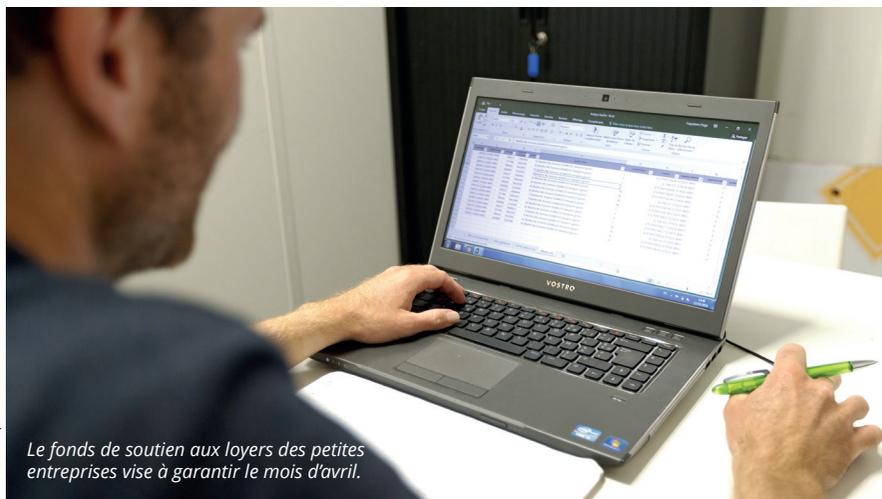
INFORMER ET ACCOMPAGNER



La Cellule métropolitaine de soutien et d'accompagnement oriente chaque demande des acteurs économiques vers le bon interlocuteur. Deux lignes téléphoniques sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h : 04 67 13 97 43 ou 04 67 13 61 03 et un mail dédié : covid19-soutien-economique@montpellier3m.fr

2020-2022 : 1,3 milliard investis

En complément de cette enveloppe de mesures, près d'1,3 milliard d'euros d'investissement pluriannuel sont prévus par la Ville et la Métropole sur la période (2020-2022), afin de soutenir l'activité. Dès 2020, 420 millions d'euros sont engagés. Pour la Ville, il s'agit notamment de la mise en chantier de trois nouvelles écoles et du pôle éducatif du quartier prioritaire Mosson, de la rénovation de deux Maisons pour tous et de la création du nouveau quartier Beausoleil. À l'échelle de la Métropole, cela concerne des réalisations de la ligne 5, l'extension de la ligne 1 de tramway, de la rénovation du centre nautique Neptune, des pistes cyclables et du contournement Ouest de Montpellier (COM).



Le fonds de soutien aux loyers des petites entreprises vise à garantir le mois d'avril.

Sécuriser les loyers des entreprises

Afin de venir en aide aux entreprises, la Ville et la Métropole ont créé un fonds de soutien pour les loyers professionnels des entreprises qui seront dotés, si elles correspondent aux critères, de 500 euros pour le mois d'avril. Cela concerne les entreprises de moins de dix salariés ayant souffert de la crise et qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros par an. Plus de 10 000 entreprises sont potentiellement éligibles : indépendants, autoentrepreneurs, commerçants, TPE entre 0 et 10 salariés.

Une hotline dédiée à cette question est mise en place
04 67 15 49 39, 04 67 15 49 40, 04 67 15 49 41 et au 04 67 15 49 42.
Téléchargez le dossier sur entreprendre-montpellier.com

50 M€

de mesures économiques, à l'initiative de la Ville et de la Métropole de Montpellier, pour aider les entreprises et les associations.
Dont :

- **20 M€** pour soutenir les entreprises pendant ce trimestre.
- **30 M€** pour soutenir les associations à l'année.

Associations : 450 000 € investis

Avec la pandémie, les associations ont cessé leurs activités et leur fonctionnement, à la sortie du confinement, risque d'être revu à la baisse. Parmi les plus touchés, les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui travaillent au quotidien pour l'aide à la création d'emplois et à l'insertion professionnelle des jeunes. Pour les soutenir dans ce moment difficile, la Ville et la Métropole débloquent la somme de 450 000 euros par trimestre afin de les aider à poursuivre leur lutte contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Concernant les associations œuvrant dans le domaine de la culture, du sport et de l'événementiel, il a été acté de maintenir à 30 millions d'euros les subventions votées lors des premiers conseils de l'année 2020. Des mesures spécifiques ont également été prises envers les associations d'éducation populaire prestataires de la Ville de Montpellier et les crèches associatives.

Contacts dédiés : 04 67 13 64 87 et subventions-partenariats@montpellier3m.fr



Philippe Saurel,
maire de la Ville
de Montpellier,
président de
Montpellier
Méditerranée
Métropole.



Un engagement historique

Quelles sont vos priorités d'action depuis le début de cette crise sanitaire ?

La santé des habitants du territoire et le maintien de notre vitalité économique sont deux préoccupations de tous les instants. Chaque jour, la Ville, le CCAS et la Métropole de Montpellier multiplient les actions de soutien et d'accompagnement pour que tous les habitants et les acteurs du territoire traversent cette période très compliquée en préservant leur santé et, autant que possible, leur outil de travail. Comme pour la santé, les mesures pour soutenir l'économie doivent être accompagnées d'une indispensable dimension humaine.

Quelles ont été vos principales décisions pour l'économie ?

Grâce au plan de soutien des acteurs économiques du territoire, la Ville et la Métropole de Montpellier proposent aujourd'hui un panel de mesures exceptionnelles, complémentaires des dispositifs gouvernementaux et régionaux pour limiter l'impact de la crise à court et à moyen terme. Notre objectif est de soulager les trésoreries des entreprises mais aussi de créer les conditions pour que le redémarrage de l'activité puisse se faire de manière optimale. Grâce à une saine gestion des deux collectivités, cet engagement fort se traduit d'ores et déjà par un budget de 50 millions d'euros consacré au soutien de l'économie et de l'emploi. Il doit être mis en perspective du montant pluriannuel d'investissement Ville et Métropole (2020-2022) qui est de 1,3 milliard d'euros (voir page 10).

Quelle types d'aides financières ont été mises en place ?

Sept types d'aides sont déjà opérationnelles : l'exonération des taxes, des redevances et des loyers pour les entreprises hébergées dans le patrimoine communautaire, (3 millions d'euros par trimestre) ; le report du paiement de la taxe de séjour pour les hôteliers ; la prise en charge d'une partie des loyers professionnels (15 millions d'euros par trimestre) ; la reconduction des subventions aux associations et le renforcement du soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (30,5 millions d'euros par/trimestre), l'adaptation de la commande publique... Ce sont des mesures très concrètes pour soutenir l'économie réelle et accompagner les hommes et les femmes qui portent le développement de notre territoire.

Santé : des centres de consultation opérationnels

Accessibles uniquement sur orientation du médecin traitant, les centres de consultation Covid-19, que la Ville de Montpellier contribue à mettre sur pied, sont opérationnels et prêts à ouvrir si l'évolution de l'épidémie à Montpellier le justifie.

La Ville de Montpellier met à disposition des lieux et facilite l'installation matérielle de centres de consultations dédiés au Covid-19, en étroite concertation avec des médecins du territoire, le Conseil de l'Ordre des médecins, l'URPS des médecins libéraux, la CPAM et l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS).

Ces centres de consultation sont accessibles uniquement sur avis des médecins traitants et sur rendez-vous, afin d'accueillir les patients présentant les symptômes du Covid-19, lorsque ceux-ci ne peuvent

être accueillis dans des conditions de sécurité satisfaisantes dans leurs cabinets habituels. Leur intérêt est de mieux coordonner la prise en charge des patients, en les orientant vers la solution de suivi et de prise en charge la plus adaptée.

Protéger tous les Montpelliérains

Deux centres de consultation sont prévus à Montpellier. Le premier, situé à l'Aiguelongue, est prêt à ouvrir en moins de 48h, avec une quinzaine de médecins, autant d'infirmiers, ainsi qu'une personne chargée

de l'accueil. L'autre centre de consultation, en cours d'installation à la Mosson, sera opérationnel si la situation sanitaire le nécessite.

La Ville a également apporté son soutien logistique (locaux, mobilier...) à l'ouverture ponctuelle de deux autres centres de consultations, au Millénaire et à Figuerolles, à l'initiative de l'ARS. Face au Coronavirus, cette initiative est destinée à faciliter l'accès des plus fragiles aux consultations médicales, et à permettre leur prise en charge rapidement.

Le référent : le médecin traitant

Ces centres de consultation mis en place par la Ville sont un des maillons de la prise en charge des patients atteints du Covid-19 à Montpellier. Mais en cas de symptômes, il faut toujours contacter son médecin traitant en premier lieu, ou un médecin le plus proche en l'absence de médecin traitant. C'est lui qui oriente vers une consultation téléphonique, une consultation au cabinet ou une consultation en centre de consultation Covid-19.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE SIGNES BÉNINS / GRAVES :

- **Appelez votre médecin.** Si vous avez de la toux ou de la fièvre, vous êtes peut-être malade. Dans ce cas, restez chez vous, limitez les contacts avec d'autres personnes. La maladie guérit en général en quelques jours avec du repos.
 - **Mais appelez immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes), si les signes s'aggravent, que vous avez des difficultés importantes à respirer et que vous êtes essoufflé.**
- Plus d'informations sur gouvernement.fr/info-coronavirus



Médiathèques : culture et savoir gratuitement et à portée de clic !



C'est officiel : l'abonnement gratuit au réseau des médiathèques est prolongé jusqu'à la fin de la période de confinement. Un accès facile et privilégié à la culture et aux savoirs, habituellement payant, grâce à l'ensemble des ressources numériques des médiathèques de la Métropole : 3 600 livres numériques (romans, polars, bandes dessinées), plus de 3 500 films, 2 400 documentaires, 225 films documentaires produits en région sur des sujets de société ou d'actualité. Mais aussi 1 491 journaux et revues de presse nationale et internationale, 1 264 formations (cours de langues, d'informatique, vie pratique, code de la route...). Ce service en libre-accès est très prisé par les habitants depuis sa mise en place. Depuis le 21 mars, plus de 3200 nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

Modalités d'inscription

• Pour celles et ceux qui ne sont pas abonnés :

Remplir le formulaire sur la page suivante mediatheques.montpellier3m.fr/covid-19.aspx et joindre un justificatif de domicile.

Les internautes recevront en retour une réponse où leur seront fournis leurs identifiants temporaires, nécessaires pour accéder au portail des médiathèques et à toutes les ressources proposées gratuitement.

• Pour les abonnés :

Pour les personnes dont le compte lecteur arrive bientôt à échéance, il suffit d'adresser un message via le formulaire suivant pour continuer à bénéficier de ce service : mediatheques.montpellier3m.fr/contactez-nous.aspx



© Adobe Stock

Le coin des tout-petits

De nombreuses idées fleurissent partout sur le web pour occuper les enfants confinés à domicile. La Ville de Montpellier a ouvert une animation qui fait le buzz sur les réseaux sociaux, avec près de 1 800 vues deux jours à peine après la mise en ligne sur montpellier.fr. L'originalité du coin des tout-petits, destiné aux 0-3 ans, est de proposer des activités ciblées, mêlant propositions d'animation pour les enfants, mais aussi des conseils et ressources pour les parents, et le tout assuré par des professionnels de la petite enfance de la Ville. Deux à trois activités nouvelles sont ainsi mises en place tous les jours : des idées de recettes, des promenades imaginaires au zoo, des comptines à doigts et formulettes, la construction d'un loto. Les parents sont aussi invités à réfléchir à la manière de parler du Coronavirus aux enfants, expliquer le confinement, donner envie aux enfants de se laver les mains... Chaque activité proposée détaille les bénéfices et l'apport pédagogique pour les enfants. Une expérience validée par l'expertise des professionnels, dont le succès a déjà donné à la Ville l'idée de poursuivre ce service après le déconfinement.

montpellier.fr/le-coin-des-tout-petits

Bouger, créer et apprendre
**LES TUTOS DES MAISONS
POUR TOUS**

Reconnues pour leur effervescence tout au long de l'année, les Maisons pour tous ne perdent pas de leur entrain pendant cette période si particulière. Elles proposent chaque jour, grâce à leurs animateurs, des vidéos d'activités ludiques, sportives et culturelles à réaliser chez soi, seul ou en famille.

Ainsi, en 3 minutes, chacun peut apprendre à fabriquer un joli pot à plante avec une bouteille de lait à peindre, mais aussi une éponge zéro déchet avec les moyens du bord. Les plus gourmets se dirigeront vers la préparation d'une baguette de pain maison. Ou encore pour travailler sa créativité en apprenant à construire son propre puzzle, et à maîtriser l'art du dessin. Les coachs sportifs sont là aussi pour aider les participants à garder la forme avec plusieurs tutos sur mesure : gainage, abdos fessiers ou encore stretching. Il y en a vraiment pour tous les goûts. Une série d'ateliers simples à retrouver sur la chaîne YouTube de la Ville de Montpellier, accessibles depuis le lien ci-dessous. De quoi bien s'occuper à domicile !
montpellier.fr/activitealamaison

Le Musée Fabre
**VISITE VIRTUELLE DE
L'EXPOSITION RANC**

Le musée Fabre offre, depuis le 23 avril, une visite guidée virtuelle de l'exposition « Jean Ranc, un Montpelliérain à la cour des rois ». Le visiteur explore le détail des peintures colorées ou la richesse des archives anciennes. L'occasion de découvrir des chefs-d'œuvre, dont les cinq portraits de la famille royale espagnole du musée du Prado à Madrid.
museefabre.extraart.fr

MoCo
**LA POÉSIE DU QUOTIDIEN
DANS LA COLLECTION PETITGAS**

Première visite virtuelle #1 du MoCo à découvrir de chez soi. Anna Kerekes, senior curator, nous parle de la poésie du quotidien dans l'exposition *Mecarō*. *L'Amazonie dans la collection Petitgas*. Première présentation institutionnelle de la collection de Catherine Petitgas, figure clé de la reconnaissance de l'art contemporain d'Amérique latine en Europe.
moco.art



© Claire Favantines



© JimmyVienotOfficial



© Cécile Marson



© C. Ruiz

Tandem
SAISON 4 À DÉCOUVRIR !

Retrouvez les péripéties du commandant Léa Soler interprétée par Astrid Veillon dans la série policière *Tandem*, dont la 4^e saison est diffusée, depuis le 21 avril sur France 3, tous les mardis à 20h55. Avec plus de 4 millions de téléspectateurs par épisode, *Tandem* a pour décor Montpellier et son territoire. Léa, toujours commandant, voit arriver à la brigade un nouveau colonel qui, à la surprise générale, n'est autre que Pierre Soler, son père.
france.tv/france-3/tandem

Boxe thaï
LES ENTRAÎNEMENTS DE JIMMY

Quintuple champion de boxe thaï, le Montpelliérain Jimmy Vienot propose sur sa page Facebook, une série d'entraînements physiques pour garder la forme pendant la période de confinement. Séries de pompes, shadow boxing, travail des jambes, des bras... Pas besoin de matériel, à partir des objets du quotidien, un mur, une chaise, chacun peut suivre les conseils du maître et les adapter en fonction de ses possibilités. Et ses fans en redemandent !
facebook.com/JimmyVienotOfficial

Montpellier Danse
À VOIR ET À REVOIR

Le Festival Montpellier Danse, c'est 40 ans de spectacles à voir ou à revoir avec la médiathèque en ligne mise à disposition pendant cette période de confinement. Parmi les œuvres à découvrir : *Robot*, spectacle innovant et contemporain, créé par la célèbre chorégraphe Blanca Li en juillet 2013 pour le festival Montpellier Danse, qui explore habilement la relation entre humains et machines. Une œuvre qui prend vie avec 8 danseurs sur scène et les machines musicales de Maywa Denki. À retrouver sur youtu.be/4Mf_bpoWsz8.

L'Opéra depuis chez vous
L'ORCHESTRE, MODE D'EMPLOI

Comment devient-on musicien d'orchestre ? À quoi sert le chef ? Et la musique classique, c'est vraiment pour les vieux ? La série de podcasts *L'Orchestre, mode d'emploi* répond à toutes les questions que vous vous posez, ou n'osez pas poser ! Par les voix des artistes et personnels de l'Opéra Orchestre, et celles d'invités exceptionnels, préparez-vous à voyager dans chaque pupitre de l'orchestre au travers d'œuvres iconiques, à vivre le feu d'un lancement de saison, à vous infiltrer en répétition et dans les coulisses des concerts...
opera-orchestre-montpellier.fr



LA VILLE VOUS RAPPELLE LES CONSIGNES

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

COVID-19



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)